



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

manipulateurs radiologistes

Question écrite n° 24634

### Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le manque d'effectifs dont souffre la profession des manipulateurs d'électroradiologie médicale alors qu'un besoin accru de personnel se fait ressentir notamment dans le cadre du plan cancer qui prévoit une intensification des examens. Ce manque d'effectif est encore aggravé dans le secteur libéral dans la mesure où celui-ci, à salaire égal, n'offre pas les garanties et la sécurité de l'emploi dont bénéficie le secteur public, jouissant ainsi d'un statut privilégié pour le recrutement de nouveaux manipulateurs. Il souhaiterait donc connaître sa position concernant les efforts qui pourraient être entrepris pour former un plus grand nombre de manipulateurs afin de répondre à cette demande croissante et remédier ainsi au déséquilibre privé-public qui existe actuellement.

### Texte de la réponse

Pleinement conscient des difficultés démographiques rencontrées par la profession de manipulateurs en électroradiologie, le Gouvernement a encouragé l'augmentation du nombre d'étudiants en formation. C'est ainsi que, lors de sa réunion du 26 mars 2003, la commission compétente du conseil supérieur des professions paramédicales a émis un avis favorable sur 6 dossiers de demande d'augmentation de capacité d'accueil émanant d'instituts de formation dépendant du ministère de la santé. De plus, depuis la rentrée 2003, deux autres instituts ont été agréés, l'un à Arras et l'autre à Perpignan, comportant respectivement 21 et 13 places. Par ailleurs, afin d'accroître l'attractivité de la formation en électroradiologie, le Gouvernement a pris un arrêté permettant aux étudiants de bénéficier d'indemnités de stage pendant leurs trois années de formation et une réflexion est actuellement menée conjointement avec le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour que l'accès à la formation des manipulateurs en électroradiologie se réalise à l'issue d'une première année universitaire, comme pour plusieurs autres professions de santé. Un rapport sur ce sujet a été réalisé par monsieur Domitien Debouzie, président de l'université Lyon I, actuellement disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale. Enfin, un rapport d'étape, présenté par monsieur le professeur Yvon Berland sur le transfert de tâches et de compétences entre les professionnels médicaux et paramédicaux, vient d'être remis au ministre. Celui-ci propose que dans certains domaines, comme la dosimétrie ou le traitement d'images d'IRM ou de scanner, des possibilités d'évolution de poste, et donc de carrière, puissent être offertes, moyennant une formation complémentaire, aux manipulateurs en électroradiologie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24634

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 septembre 2003, page 7076

**Réponse publiée le :** 22 décembre 2003, page 9897